



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 27

Date de convocation du Conseil municipal : 7 novembre 2025

Présents : Mmes & MM, Chantal ARNAUD (arrivée à 19h30), Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Eric BERLENGUER, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Chrystel GILLI-TROQUIER, Laurence JALABERT, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Antoinetta VIRET

Excusés avec pouvoir :

Mme & MM Gino CICCARONE, Florian CHOULET, Magali DELOCHE, Patrick FRIZON, Matthias REUSS, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY donnent respectivement pouvoir à Colette PIGNIER, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian MAITRE, Patrick POURCHASSE, Lionel DARBON, Eric REY et Estelle MAZZOLENI.

Excusé(s) : /

Absentes : /

Secrétaire de séance : M. Lionel DARBON

Délibération 2025-101 : Bilan de la concertation pour le réaménagement de l'échangeur autoroutier

Conscient des difficultés vécues au quotidien par les automobilistes, piétons et cyclistes notamment aux heures de pointe du matin et du soir, en entrée et en sortie de l'échangeur de l'autoroute, la Commune de Grésy-sur-Aix, mène depuis plusieurs mois, une réflexion globale sur le réaménagement de ce secteur stratégique.

3 axes structurent la réflexion :

- L'amélioration des conditions de circulation au heures de pointe pour les automobilistes, en sachant qu'une heure de pointe reste une heure de pointe et qu'il y aura toujours des ralentissements,

- La résorption des discontinuités cyclables et piétonnes, un développement des modes doux sur l'ensemble de ce secteur d'étude ainsi que la nécessité de donner la priorité aux bus ONDEA,
- Une végétalisation plus importante de cette zone commerciale, porte d'entrée communale afin d'anticiper le futur et une participation à son embellissement.

Dans un contexte complexe (bâti dense, fonctionnalités commerciales avec des intérêts divergents, faible foncier disponible), la Commune a souhaité mener une concertation la plus large possible de manière ludique en présentant les avantages et inconvénients des possibles aménagements et ce, en toute transparence.

Ainsi, une plateforme dédiée a été spécialement conçue où la population était invitée à réagir de manière ouverte aux 3 objectifs.

Il convient de souligner qu'il s'agissait d'une démarche volontaire, car rien n'obligeait la Commune à initier une telle consultation à ce stade du projet.

Cette concertation s'est déroulée du 30 juin au 31 août.

En plus de cette concertation grand public, 4 réunions se sont déroulées avant avec les propriétaires fonciers concernés afin de leur présenter le projet et d'engager d'éventuelles négociations. S'ajoutent plusieurs réunions individuelles qui sont intervenues jusqu'à très récemment.

❖ LA COMMUNICATION DE CETTE CONCERTATION

Une conférence de presse s'est déroulée le 23 juin en Mairie afin de présenter les modalités de la concertation. De nombreux journalistes ont été présents et on relayés l'information dans leurs journaux : Dauphiné Libéré, Essor savoyard, Hebdo des Savoies.

Une émission dédiée à ce sujet à Radio Grand Lac s'est déroulée le 24 juin.

Enfin, un reportage Savoie News a été réalisé et diffusé sur plusieurs supports de communication :

- Facebook : 30 000 vues
 - You Tube : 700 vues
 - Linkedin : 3800 vues
 - Tit Tok : 9722 vues
 - Instagram : 40 492 vues
- Soit un total de plus de 85 000 vues.

Ainsi, au regard de ces résultats, la communication a été efficace et l'engouement pour cette concertation, réelle.

❖ LES RETOURS DES ADMINISTRÉS

Durant toutes ces semaines de concertation, 227 personnes ont participé en donnant leur avis sur la plateforme.

Fort de ce succès, la Commune a souhaité prendre le temps d'analyser ces participations et répondre à toutes ces idées.

Ainsi, nous avons pu dissocier ces 227 participations en plus de 410 idées réparties de la manière suivante :

- 144 idées portent sur les mobilités douces,
- 215 idées relèvent de la circulation,
- 42 idées ont trait à la végétalisation,
- 12 idées concernent diverses thématiques.

4 tableaux récapitulant ces idées et la réponse de la Mairie sont joints à ce bilan.

❖ QU'EST-CE QUI A ÉTÉ FAIT DEPUIS ?

Comme annoncé et au vu du bilan de la concertation, le plan masse est en cours de modification afin d'intégrer toutes les idées qui ont été émises ou d'ajuster ce qui était nécessaire.

Ce plan de masse sera rendu par le bureau d'études début décembre ainsi que le chiffrage estimatif du coût des travaux.

Concernant le tour de table financier, les discussions vont débuter dès ce mois de décembre.

En attendant, la Commune continue de travailler en temps masqué, sur les négociations foncières avec les propriétaires concernés. Pour certains, ces négociations sont difficiles mais nous avons bon espoir d'avoir les accords définitifs d'ici fin d'année 2025 et ainsi procéder à une acquisition à l'amiable sans avoir recours à une DUP, mais nous nous réservons cette possibilité en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ce bilan de la concertation portant sur le réaménagement de l'échangeur autoroutier.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,
Lionel DARBOU



VOLET "AUTRES PROPOSITIONS"

	Intitulé de la proposition	nombre de propositions	Réponse de la Mairie
1	Création ou extension du mur anti-bruit	5	Nous avons bien cela en tête uniquement sur la partie concernée par le Cœur de Vie (vers le Centre Technique Municipal)
2	Coût du projet	2	Au regard des objectifs (amélioration des conditions de circulation, développement des modes doux et végétalisation) afin de répondre aux enjeux de demain, le coût du projet est largement atteignable et acceptable. D'autant plus que diverses variantes ont été étudiées, plus coûteuses et ont donc été écartées. De plus, les ressources financières de la Commune sont robustes pour supporter ce projet mais nos partenaires doivent être au rendez-vous car ce projet vise à améliorer toutes les conditions de circulation tous modes aux abords de la porte d'entrée Nord de l'Agglomération Grand Lac.
3	Rétablissement l'éclairage public	1	L'extinction de l'éclairage public est tôt en raison du plan de sobriété énergétique qui vise à absorber le triplement du coût de l'électricité. Triplement toujours effectif pour la Commune, notre engagement est de revenir à la situation d'avant (extinction à 23h) en partie urbanisée dès que le secteur sera entièrement équipé de LED.
4	Concerter avec les commerçants	1	C'est d'ores et déjà le cas, et ce depuis plusieurs mois. En effet, ce projet a été présenté aux commerçants et propriétaires concernés en premier chef par le projet. En parallèle, les échanges complémentaires se sont déroulés avec les propriétaires des terrains nécessaire à la réalisation de ce projet ces derniers mois. La concertation grand public a été communiquée aux commerçants et un temps complémentaire sera organisé avec l'association des commerçants. Comme sur tous les autres sujets, la porte de la Mairie est grande ouverte.
5	Exemple concret et efficace de ces aménagements	1	Oui, il en existe un, notamment concernant le shunt : le giratoire au Viviers-du-Lac à côté d'Intermarché.
6	Récupérer l'eau de pluie	1	Dès que nous le pouvons, nous le faisons.
7	Renforcer le civisme au volant, la prévention et sensibilisation sans oublier les contrôles	1	Remarque pertinente mais les moyens d'action de la collectivité sont plus que limités.
NOMBRE TOTAL DE PROPOSITIONS		12	

VOLET "CIRCULATION"

	Intitulé de la proposition	Nombre de propositions	Réponse de la Mairie
1	Création d'une sortie d'autoroute à Saint-Girod ou plus loin	33	Une telle création est bien mentionnée dans les documents de planification de Grand Lac. La réflexion devrait être menée à bien mais un tel projet nécessitera une participation des collectivités avec des réaménagements des routes départementales qui mobiliseront un investissement important, si le projet se réalise. Un contact sur ce sujet avec AREA est à prévoir.
2	Création d'une entrée à Carrefour via le rond-point de la Cascade	29	Remarque pertinente. Des échanges sont en cours avec le groupe Provencia pour ce faire.
3	Rétablissement des doubles sens de circulation sur diverses rues (Chauvets, Gare, Montée de la Tour, Rublette ...)	20	<p>Si, à première vue, la levée de ces interdictions pourrait sembler de nature à fluidifier le trafic et faciliter la circulation sur Grésy, la réalité est tout autre. Ces mesures ont été mises en place à la suite d'une étude de mobilité réalisée en 2019, fondée sur des comptages directionnels. Les usages observés et les modélisations effectuées démontrent qu'il est essentiel de maintenir ces réglementations de police, qui permettent de réguler le trafic en orientant la majorité des usagers vers les axes structurants et dimensionnés pour cet usage, tels que la route départementale des Bauges (RD911) et la route départementale des Gorges du Sierroz (RD49E).</p> <p>Sans ces interdictions, la Rue des Chauvets ainsi que la Rue de la Gare également soumis à des restrictions, seraient rapidement saturées par de nombreux automobilistes cherchant à rejoindre l'autoroute ou la Route de l'Albanais en contournant les départementales. Ce report de circulation engorgerait des voiries communales étroites, situées en milieu résidentiel, inadaptées à de tels flux et présentant un risque accru en raison des conflits d'usage.</p> <p>De plus, ces détournements de trafic contribueraient à renforcer les ralentissements et embouteillages sur les axes structurants, en raison de la réintégration de ces flux au niveau du giratoire de l'échangeur par exemple, où les véhicules venant de la Rue des Chauvets prennent la priorité sur ceux de la Route des Bauges, pénalisant ainsi la fluidité de cet axe. Les sens uniques notamment ceux de la Rue de la Gare, Montée de la Tour et Montée de la Rublette participent à cette structuration et permettent en plus de sécuriser et faciliter les déplacements en mode doux en réservant et en neutralisant une partie de la chaussée pour cet usage facilité et encouragé.</p>
4	Divers aménagements aux barrières de péage (voies à 30km/h, en T ou ajout du nombre de barrières...)	13	Le nombre de barrières au péage est suffisant et les ralentissements ont pour origine l'entonnoir en accès du giratoire de l'échangeur (passage de 3 à 1 voie). La solution est donc d'agrandir le giratoire pour matérialiser deux voies de sortie et ainsi augmenter le débit. Si nous augmentons le nombre de barrières, le risque est de recréer des ralentissements pour les mêmes raisons. De plus, nous sommes en lien avec AREA qui souhaite déployer, d'ici quelques mois, les entrées sans ticket avec deux voies d'accès, ce qui fluidifiera considérablement le trafic en entrée d'autoroute. Ainsi, il ne sera plus nécessaire ni de s'arrêter ni de ralentir en entrée d'autoroute. Par ailleurs, une voie sera "conservée" en réserve et pourra, selon l'efficacité des aménagements ou l'évolution du trafic, être affectée autrement à moyen terme.

VOLET "CIRCULATION"

	Intitulé de la proposition	Nombre de propositions	Réponse de la Mairie
5	Création d'un shunt de la sortie d'Autoroute vers la Rue des Chauvets	13	Par manque de foncier et fort de la topographie, matérialiser une troisième voie de sortie est impossible. Néanmoins, avec la création de deux voies en sortant de l'autoroute, l'accès à la Rue des Chauvets sera grandement facilité. Nous pouvons rajouter un marquage au sol indiquant aux automobilistes les sens de direction selon les voies empruntées (tourne à gauche/tout droit ou tout droit/tourne à droite).
6	Permettre aux véhicules de doubler les bus lorsqu'ils sont en arrêt (arrêt Carrefour et Décathlon)	12	Proposition d'ores et déjà intégrée dans le projet : cela sera le cas via la création d'un double accès au giratoire de la Porte en venant par celui de la Cascade. Les voitures pourront ainsi doubler le bus lorsqu'il est en arrêt. Quant à l'arrêt de Décathlon, remarque pertinente, nous allons modifier le plan.
7	Améliorer et fluidifier l'entrée au Leclerc Drive	12	Consciente du problème, la Commune mène bien cette réflexion en lien avec Leclerc et les commerçants de l'ilot. Cette proposition est donc bien intégrée dans le projet. Le travail est en cours.
8	Création d'une 2 fois 2 voies entre le giratoire de la Porte et celui de la Cascade et enlever le terre plein central	9	Cette proposition nécessite des acquisitions foncières très importantes avec des conséquences très fortes sur les commerces sans parler du coût d'investissement hors d'atteinte. Elle ne peut être déployée. En revanche, les solutions proposées vont améliorer la situation et augmenter le débit.
9	Créer un accès direct à l'Autoroute depuis la rue Boucher de la Rupelle	9	Solution déjà étudiée et non retenue en raison du manque de place afin d'intégrer le rayon de giration des véhicules légers et surtout des poids lourds fort du tracé de la route actuelle.
10	Remise en question de la suppression du tourne à gauche Rue du Commerce par le bas de la Rue des Chauvets	7	Après réflexion et fort des retours que nous avons eu de la concertation, nous décidons de maintenir le tourne à gauche tout en créant deux voies d'insertion au rond-point. Les automobilistes devront être vigilants.
11	Améliorations diverses de la signalisation du secteur	6	Remarque pertinente. Nous allons regarder cela selon les exemples cités lors de la concertation.
12	Rétablissement une sortie à deux voies à la sortie du péage	5	Proposition d'ores et déjà intégrée dans le projet.
13	Déplacer l'échangeur ailleurs sur la Commune	5	Solution non étudiée au regard du coût exorbitant que cette solution représente et surtout, la Commune manque de foncier suffisamment grand pour ce faire sans parler des investissements nécessaires sur le réseau secondaire d'accès à ce nouvel échangeur.
14	Dévier les flux sur d'autres voiries (exemple : Rue des Chauvets)	4	La rue des Chauvets, située en zone résidentielle, est une voirie secondaire non structurante et insuffisamment dimensionnée pour accueillir des flux supplémentaires.
15	Créer une liaison voiture entre la Pharmacie et la Cascade	4	Cette liaison est sur du domaine privé. Fort de la concertation, la Commune va mener des échanges avec les copropriétés concernées afin de regarder ce qu'il est possible de faire sans garantie de succès.
16	Agrandir le rond-point de l'échangeur à deux voies	3	Proposition d'ores et déjà intégrée dans le projet.
17	Ne surtout pas aménager des ralentisseurs	3	Malheureusement, les ralentisseurs sont nécessaires afin de sécuriser les piétons et les cycles au regard des incivilités de plus en plus fortes sur la route. Ces aménagements ne sont pas nécessaires si tout le monde respecte le code de la route ...

VOLET "CIRCULATION"

	Intitulé de la proposition	Nombre de propositions	Réponse de la Mairie
18	Agrandissement du tunnel et de la Rue des Chauvets	3	Le coût d'une telle réalisation est trop conséquent. L'ensemble de l'ouvrage serait à reprendre puisque les fondations constituent déjà les bordures de la partie circulable. De plus, concernant la Rue des Chauvets, il est impossible d'agrandir la route en raison du foncier bâti proche et du niveau des ténements. Le coût serait exorbitant.
19	Remise en question du passage à 30km/h sur le secteur	2	Sujet délicat et pouvant vite créer une forte polémique mais force est de constater que le passage à 30km/h permet de mieux fluidifier (car l'espacement entre les véhicules est moins grand) et surtout, cela permet de diminuer drastiquement la gravité des accidents corporels (piétons ou vélos). Or, dans notre projet, même si nous sécurisons au maximum les déplacements doux, de nombreux points de "rencontre" entre modes doux et véhicules existent. L'objectif est aussi d'améliorer leur sécurité.
20	Les passages pour piétons sont trop proches des ronds-points	2	Ce n'est pas idéal mais il est nécessaire de matérialiser des ralentisseurs entre les giratoires afin de sécuriser les traversées piétonnes et cycles et la proximité des giratoires nous oblige à proposer de tels aménagements. De plus, éloigner les traversées piétonnes des carrefours reviendrait à créer des allongements de parcours pour les piétons avec le risque d'être confronté à des traversées anarchiques et non sécurisées.
21	Améliorer le rond-point de la Cascade	2	Remarque pertinente. Ce périmètre est concerné par une autre étude dite "Cœur de Vie phase 2" en cours. L'objectif est de mieux sécuriser les piétons et cycles tout en résorbant les discontinuités.
22	Interdire le tourne à gauche vers la Rue du Commerce au bas de la Rue des Chauvets	2	Après concertation avec les commerçants, nous ne pouvons retenir cette proposition. En effet, certains flux poids lourds ne peuvent emprunter le rond-point devant Karcher. Ainsi, il nous faut maintenir ce tourne à gauche.
23	Création de divers ronds-points (exemples : bas de la Guicharde ou accès Décathlon)	2	La réalisation de giratoires nécessite des emprises foncières très importantes, notamment pour réajuster les girations des voies de dessertes. Les contraintes liées aux dessertes existantes, à la topographie et au manque de maîtrise foncière constituent autant de freins qui ne permettent pas d'envisager de tels aménagements, en dehors du coût particulièrement élevé qu'ils impliqueraient.
24	Maitriser la vitesse des voitures sur ce secteur. Quid d'une régulation par des feux.	2	Le passage à 30 de toute la zone devrait mieux maîtriser la vitesse de ces axes. La solution d'un cadencement par les feux a été étudiée mais non retenue car nécessite une emprise foncière beaucoup plus conséquente qu'aujourd'hui afin de créer de nombreuses voies en raison du trafic.
25	Meilleure synchronisation des feux à Aix-les-Bains	1	La gestion des feux relève de la compétence de la Commune d'Aix-les-Bains. Des échanges sont en cours sur ce sujet, notamment avec l'arrivée des EHPAD et de l'Hôpital à proximité des feux.
26	Réaménager le rond-point devant le Au Bureau	1	S'agissant du domaine privé de Provencia, ce périmètre n'est pas concerné par le projet. Nous transmettons cette proposition.
27	Créer un accès au Leclerc depuis la Route des Bauges	1	La création d'une entrée au Leclerc drive depuis la Route des Bauges n'est pas envisageable compte tenu du dénivelé qui existe entre la route et la plateforme du Leclerc drive. D'autre part, on arriverait en face de la zone de livraison du Leclerc drive et le gérant ne souhaite pas mélanger la zone clients et la zone livreurs.
28	Créer un shunt devant Biocoop	1	Proposition d'ores et déjà intégrée dans le projet.

VOLET "CIRCULATION"

	Intitulé de la proposition	Nombre de propositions	Réponse de la Mairie
29	Créer une sortie à Cellier depuis la Route de l'Albanais	1	Les contraintes topographiques et les coûts sont ridicules pour un tel projet.
30	Interrogation sur les impacts Impasse Lavoisier	1	Le trafic devrait être plus que limité sur cette impasse puisqu'il s'agira que d'un accès au parking. Enfin, AREA a obligation de l'Etat de proposer des places de covoiturage supplémentaires lors d'un projet de cet envergure. Il faut donc répondre à cette obligation.
31	Fermer l'accès au parking de covoiturage depuis la sortie de l'A41	1	Bien intégré dans le projet avec création d'un nouvel accès.
32	Créer un accès à Corsuet depuis la Route des Gorges du Sierroz	1	Trafic trop dense pour autoriser cette traversée de route. Insertion compliquée en heures de pointe pouvant bloquer également le trafic (néanmoins moins dangereuse que l'accès Bricomarché)
33	Rendre à sens unique la Route des Gorges du Sierroz	1	Cela entraînerait un report de circulation trop important sur la RD1201 ainsi que sur la partie basse de la Route des Bauges, entre le giratoire de la Porte et celui de Pont-Pierre, un secteur déjà saturé aux heures de pointe.
34	Créer une liaison voiture entre Karcher et Pré-Murier	1	Possibilité étudiée. Au moins une connexion mode doux devrait voir le jour.
35	Ne surtout rien aménager pour contraindre la circulation	1	L'objectif de ces aménagements n'est pas de stigmatiser un mode de transport par rapport à d'autres mais, au contraire, de trouver un juste équilibre entre meilleure fluidité et développement/sécurisation des modes doux.
36	Interdire le stationnement sauvage	1	D'ores et déjà intégré dans le projet.
37	Créer un shunt en direction de la Cascade au rond-point de la Porte depuis l'A41	1	La création du schunt devant Biocoop va réduire la saturation du rond-point de la Porte et la matérialisation d'une deux voies entre le giratoire de l'échangeur et de la Porte va augmenter le flux automobile. Une telle proposition est redondante à fortiori au regard de l'emprise foncière nécessaire et des conséquences sur le parking de Décathlon. Sans parler du coût d'investissement en raison du mur de soutènement.
NOMBRE TOTAL DE PROPOSITIONS		215	

VOLET "MOBILITES DOUCES"

	Intitulé de la proposition	Nombre de propositions	Réponse de la Mairie
1	Plus d'offres de transports en commun (bus, trains, covoiturage ou aménagements divers)	13	L'offre de transport est gérée par l'Agglomération Grand Lac. Un travail conséquent est en cours afin de quantifier l'offre supplémentaire de ces prochaines années, de la phaser et surtout, de regarder la manière de la financer. Ce travail est issu du "Plan Mobilités" adopté en 2025 par l'Agglomération. Que ce soit en bus, en covoiturage, en vélo, à pied ou en train.
2	Améliorer les accès piétons et cycles au plateau administratif via Guicharde, Cœur de Vie sans oublier les écoles	8	Remarque très pertinente. La Montée de la Guicharde ou la Route des Bauges sont des points noirs connus et où il faut agir. La Commune mène actuellement une étude dite "Cœur de Vie phase 2" qui a justement pour but de traiter durablement ces discontinuités. Projet d'envergure, il nécessitera une concertation et une présentation à part.
3	Créer une liaison cycle Rue Boucher de la Rupelle	7	Remarque pertinente. Nous allons étendre la réflexion sur cette rue sans garantir le timing de réalisation.
4	Création d'un aménagement cycle Rue des Chauvets	6	La largueur et la présence des habitations ou murs de soutènement de la Rue des Chauvets contraint tout aménagement pour les cycles. La seule solution réside en la création d'un Chaucidou mais pas totalement sécurisant pour les cycles. Quant aux aménagements existants, malheureusement, la Rue des Chauvets est très étroite et la voie pour les automobiles est déjà réduite à son maximum. Les trottoirs ne peuvent pas être agrandis. C'est pour cette raison qu'a été acté, il y a plusieurs années, l'interdiction du tourne à droite afin de réduire le trafic de transit et qui roule vite sur cette route dangereuse.
5	Plus de stationnement pour les vélos, y compris sur domaine privé	5	D'une manière globale, la Commune souhaite augmenter le nombre de stationnement pour les vélos et un effort sensible a été fait sur le domaine public. Nous avons également invité les privés à en faire de même mais nous sommes contraints de leur bonne volonté. Concernant la recharge électrique, si une demande existe belle et bien, nous regarderons cela.
6	Rapprocher l'arrêt de bus devant le Décathlon vers la Pharmacie	5	Remarque pertinente et relayée par Grand Lac via différentes sollicitations. Nous regardons la manière de le rapprocher de la pharmacie.
7	Meilleur accès cycle au Carrefour	4	Remarque pertinente. Nous allons communiquer cette idée au propriétaire de Carrefour, Provencia.
8	Maintenir le parking de covoiturage sauvage	4	Le passage à deux fois deux voies en entrée d'échangeur sur un foncier autoroutier nous impose de trouver une nouvelle entrée au parking. En effet, ce type de croisement est interdit par les réglementations actuelles. Cette nouvelle entrée nous donne ainsi l'opportunité d'augmenter les capacités de stationnement sur ce parking. L'objectif est de pouvoir compenser la fermeture du parking de covoiturage sauvage de cette manière qui sera végétalisé pour améliorer l'entrée de ville.
9	Indiquer de manière plus claire la séparation des voies entre cycles et piétons voire dissocier les flux	4	Lorsque l'espace le permet, une bande cyclable peut parfois être aménagée en parallèle de la voie verte, avec un usage différent. La voie verte est en effet davantage orientée vers la desserte locale, avec des flux plus apaisés, difficilement dissociables au regard de l'exiguité de la voie.

VOLET "MOBILITES DOUCES"

	Intitulé de la proposition	Nombre de propositions	Réponse de la Mairie
10	Sécuriser les traversées cycles et piétonnes ainsi que les divers flux mobilités douces	4	Cela sera le cas avec des aménagements spécifiques (dos d'ânes, divers panneaux, zone 30, passages piétons mieux identifiés...).
11	Elargir la réflexion des modes doux sur un périmètre plus large que le secteur d'étude	4	Remarque pertinente. C'est bien le cas dans toutes nos réflexions actuelles (réaménagement de l'échangeur, phase 2 du Cœur de vie, schéma directeur cyclable....)
12	Meilleur connexion pour les vélos entre Grésy-sur-Aix et La Biolle	3	Une voie verte entre Grésy et Albens est en cours d'étude et devrait voir le jour d'ici 2 années. Cet itinéraire permettra de ne plus utiliser la RD évoquée. Il faudra ensuite travailler sur un raccordement de la voie verte à La Biolle. Le travail de faisabilité technique et économique est en cours par Grand Lac.
13	Créer une passerelle pour les piétons	3	Sur le plan financier, un tel aménagement apparaît difficilement soutenable. Bien que ses bénéfices en matière de mobilité douce ne soient plus à démontrer, il demeure surdimensionné au regard des usages actuellement observés et des besoins identifiés à ce stade.
14	Poursuivre l'aménagement de la voie verte jusqu'au giratoire de la Cascade	3	Le projet prévoit bien de continuer la voie verte jusqu'au rond-point de la Cascade mais dans une seconde phase à moyen ou long terme (pas budgétée ni phasée et nécessité d'un foncier plus important).
15	Intérêt des feux priorité aux bus	3	Cette possibilité est à l'étude. Le principe d'un feu bus dans un giratoire est lorsqu'un bus est à l'approche, il met au rouge les autres voies. Par conséquent, le bus franchit le rond point sans encombre puisque la file de voitures devant lui avance. Au delà du giratoire, il convient que les aménagements soient également dimensionnés pour fluidifier la circulation bus et voitures.
16	Travailler sur des liaisons inter-commerces (exemples : Cascade > Pharmacie > Brico > Décathlon)	2	Nous avons d'ores et déjà étudié la manière d'améliorer les connexions piétonnes entre commerces. La balle est maintenant du côté des commerçants et propriétaires pour les matérialiser.
17	Voie verte d'une autre couleur que le bitume routier	2	Remarque pertinente. Nous allons intégrer cela dans le projet.
18	Mieux entretenir les pistes cyclables	2	Remarque pertinente. Nous étudions actuellement cette question en lien avec Grand Lac et le Département de la Savoie. La Commune sera également proactive en la matière car l'entretien des aménagements cycles est la connexion au développement de la pratique du vélo.
19	Améliorer l'insertion de la voie verte et bande cyclable devant le Bistronome	2	Nous regarderons ce qu'il est possible de faire afin de mieux matérialiser cette jonction.
20	Création d'une voie verte le long des Gorges du Sierroz	2	Concernant la véloroute dans les Gorges du Sierroz, les travaux sont en cours ce qui, dès la fin 2025, va faciliter la circulation des cycles en toute sécurité. En effet, si on ne veut pas emprunter de routes, les cyclistes, depuis le quartier de la Sarraz par exemple, pourront longer la gare puis rejoindre le parking de covoiturage à Pontpierre en site propre par la véloroute en chantier le long de la voie SNCF.... et ensuite Aix-les-Bains. Bientôt La Sarraz -> Aix les Bains sera en site propre vélo avec seulement 2 traversées de route.

VOLET "MOBILITES DOUCES"

	Intitulé de la proposition	Nombre de propositions	Réponse de la Mairie
21	Disposer d'une piste cyclable entre Droise et le Chef Lieu de Grésy	2	Dans le cadre de la véloroute des 5 lacs et la prochaine étape qui consiste à créer une voie verte entre la gare d'Entrelacs et de Grésy-sur-Aix, les habitants du hameau de Droise pourront y avoir accès facilement et ainsi rejoindre le Chef-Lieu en meilleure sécurité
22	Penser la création des voies vertes et bandes cyclables en déportant tous obstacles (bouches d'égouts...)	2	Remarque pertinente. Nous veillerons à cela lors des prochaines phases de l'étude avant concrétisation.
23	Nuisances de l'A41 et limiter à 110km/h l'autoroute	2	Nous demandons depuis plusieurs années à l'Etat de réduire la vitesse à 110km/h sur une portion de l'autoroute allant de Chambéry à Saint Girod. Ainsi, il a été prouvé une réduction du bruit d'une telle infrastructure. Nous sommes toujours en attente d'une réponse ferme de l'Etat mais les choses avancent.
24	Réguler la circulation par des feux	2	Le passage à 30 de toute la zone devrait mieux maîtriser la vitesse de ces axes. La solution d'un cadencement par les feux a été étudiée mais non retenue car nécessite une emprise foncière beaucoup plus conséquente qu'aujourd'hui afin de créer de nombreuses voies en raison du trafic.
25	Accès piéton et cycle sécurisés au parking de covoitage par l'Impasse Lavoisier	2	Nous allons étudier cette proposition.
26	Améliorer la Montée des Ecoliers	1	Projet en cours de réflexion par la Mairie. Travaux mi 2026 avec pour objectif de créer un accès piétons plus apaisé de 2,5m de large en plusieurs lacets pour atténuer la pente. Cet aménagement sera réalisé en pente douce dans le pré situé à droite du chemin des écoliers dans le sens de la montée,
27	Création d'un escalier de Décahnlon vers le giratoire de la Porte	1	Proposition intéressante et intégrée au projet.
28	Agrandir le parking de covoitage à la sortie de l'A41	1	Proposition bien intégrée dans le projet et nous allons l'agrandir au maximum des capacités.
29	Améliorer le confort et la largeur de la bande cyclable entre les deux ronds-points	1	La largeur de la bande cyclable est réglementaire et son élargissement est fortement contraint par le foncier. Néanmoins, il est bien prévu de pouvoir élargir la connexion de la bande cyclable dans le sens Porte > Cascade qui se rétrécit à cet endroit. De plus, pour ceux qui "ne font que passer", la voie verte en cours d'aménagement le long des Gorges du Sierroz sera une bonne alternative à ce secteur avec un fort trafic.
30	Une circulation plus apaisée pour un meilleur partage de la voirie	1	En abaissant la vitesse à 30km/h, nous tendons vers ce meilleur partage de la voirie en sécurisant mieux les cycles et piétons (réduction des accidents graves). Mais nous restons dépendant de la bonne volonté et du civisme de tout le monde.
31	Concentrer les points d'attention des automobilistes en couplant voies cyclables et piétonnes	1	Nous regarderons ce qu'il est possible de faire.
32	Créer une connexion entre la voie verte des Gorges du Sierroz et giratoire de la Porte	1	Il est malheureusement difficile de créer cette connexion car nous devons franchir la voie ferrée d'où le souhait intégré au projet, de matérialiser une voie verte du giratoire des Gorges jusqu'à celui de la Porte. Cela sécurise cette connexion importante. Une seconde connexion devra être sécurisée ultérieurement par la création d'une bande cyclable montante entre le tunnel de la voie ferrée et le rond point de la Cascade. Ainsi, deux connexions de la voie verte des Gorges jusqu'au commerces seront sécurisées.

VOLET "MOBILITES DOUCES"

	Intitulé de la proposition	Nombre de propositions	Réponse de la Mairie
33	Création d'une connexion piétonne entre le PAE des Sources et Hameau de la Fougère via Chemin de Renandieu	1	Remarque pertinente. L'association des sentiers, bien mobilisée dans ce domaine, à d'ores et déjà ouvert une connexion piétonne via un chemin remis en état qui longe les jardins partagés. Il ne s'agit pas du Chemin de Renandieu mais le point d'origine et de destination est identique.
34	Créer une aire de covoiturage renforcée et multimodale	1	En faisant le choix d'augmenter la capacité du parking de covoiturage, l'idée est bien de renforcer au maximum cette aire, dans la limite de la place existante. Avec l'installation d'un box sécurisé à vélo, la dimension multimodale est affirmée. Néanmoins, le bus ne passant pas devant ce parking, il ne peut être desservi mais un arrêt existe à quelques dizaines de mètres.
35	Créer une connexion cycle à la Véloroute	1	Cette dernière est aujourd'hui effective depuis le parking de covoiturage des Gorges du Sierroz. La présence de la voie ferrée représente toutefois une contrainte majeure, faisant obstacle à la mise en œuvre de nouvelles liaisons ou continuités de cheminement.
36	Créer une liaison douce entre les hauteurs d'Aix-les-Bains et Pré-Murier	1	C'est effectivement l'objectif : disposer d'une connexion en voie verte entre le Coeur de Vie et les hauteurs d'Aix-les-Bains en passant via le PAE des Sources qui dispose d'une voie verte. La Rue Saint-Eloi sera équipée d'une voie verte à horizon mi-2026 créant une connexion sécurisée au PAE des Sources. Ensuite, la Commune va aménager une autre voie verte du giratoire de Karcher vers Pré-Murier dans un second temps.
37	Créer une traversée cycle au rond-point de l'échangeur	1	Malheureusement, comme expliqué lors de la concertation, ce foncier est du domaine autoroutier. Ainsi, fort des normes actuelles (et qui nous dépassent et étonnent), les traversées piétonnes et cycles sont interdites sur du foncier autoroutier.
38	Créer une voie dédiée aux bus entre le giratoire des Gorges du Sierroz et celui de la Porte	1	A notre sens, avec la création du shunt et surtout, l'installation des feux priorités aux bus, cela devrait suffir. Nous nous rapprochons d'ONDEA pour évoquer le sujet.
39	Cycles prioritaires par rapport aux voitures	1	Le sujet n'a pas encore été évoqué.
40	Dangerosité aménagement rue de la gare pour les vélos	1	Ces aménagements sont transitoires en attendant une requalification complète de la rue qui sera lancée une fois les réflexions avancées sur le devenir du tènement Cavoret. Ceci peut prendre plusieurs années. En attendant, nous resterons vigilants sur cette portion à la sécurité. Ainsi, les plots seront définitivement scellés d'ici quelques semaines et une meilleure signalétique installée.
41	Dangerosité de la fin de la bande cyclable avant les feux Route des Bauges	1	Effectivement, il s'agit d'un gros point noir cycle. Une réflexion dans le cadre de la phase 2 du Coeur de Vie vise à résorber ce point noir, y compris la montée de la Guicharde.
42	Dangerosité des pistes cyclables par rapport à la vitesse de circulation	1	L'usage de la bande cyclable ou de la voirie reste une alternative souvent utilisée pour les cyclistes roulant à bonne allure.
43	Des voies vertes réfléchissantes	1	Nous allons regarder ce qu'il est possible de faire en sachant que l'éclairage public se situe à proximité des voies vertes.

VOLET "MOBILITES DOUCES"

	Intitulé de la proposition	Nombre de propositions	Réponse de la Mairie
44	Eclairer les voies vertes	1	Nous serons vigilants à cela.
45	Empêcher les voitures d'empiéter sur les bandes cyclables	1	Nous serons vigilants à cela en proposant des aménagements qui permettent de mieux identifier les bandes cyclables.
46	Garder le décrocher de l'arrêt de bus côté Décathlon	1	Bonne remarque : le plan sera ajusté pour ce faire.
47	Intégrer l'usage des vélos cargos de plus en plus long	1	Nous essayons, autant ce faire que peut, notamment dans le dimensionnement des sas d'attente entre les différents passages piétons.
48	Liaison piétonne et vélo entre Zone commerciale et Parking de covoiturage	1	La voie verte projetée le long de la route des Bauges entre le giratoire de la Porte et le giratoire du parking de covoiturage permet bien cette liaison mode doux (pétions et cycles)
49	Manque un passage piéton vers l'impasse Lavoisier et la Rue des Chauvets	1	Nous allons regarder la manière de mieux positionner le passage piéton envisagé.
50	Meilleure sécurisation de la Rue des Chauvets pour les piétons	1	La configuration de la Rue des Chauvets ne permet pas d'agrandir le trottoir. Malheureusement, il nous est impossible techniquement d'envisager une telle solution.
51	Meilleure signalétique touristique aux Gorges du Sierroz	1	Nous relayons cette demande au service concerné de Grand Lac.
52	Ne pas créer des voies vertes	1	Un tel aménagement, à l'heure actuel, ne peut s'imaginer sans voies vertes. Nous avons besoin de mieux partager les voiries. Le projet proposé à la concertation essaie d'équilibrer les intérêts des uns et des autres.
53	Mieux indiquer la perte de priorité des vélos	1	Nous serons vigilants à cela lors des prochaines phases.
54	Mieux raccorder la Véloroute vers Gam Vert	1	Remarque intéressante, nous allons regarder ce qu'il est possible de faire.
55	Mieux sécuriser la liaison Antoger > Zone commerciale	1	Un trottoir sécurisé est à présent finalisé sur le linéaire de la RD49E. Les cyclistes peuvent aussi emprunter le chemin de la cascade passé en zone 20 partagée et en cul de sac
56	Mieux sécuriser la sortie Décathlon pour les vélos	1	Remarque importante. Des échanges sont en cours avec les différentes enseignes et les propriétaires des terrains pour améliorer les flux piétons, cycles et mieux rationaliser les flux des voitures.
57	Mieux sécuriser le passage piéton à la Gare	1	Nous regarderons ce qu'il est possible de faire.
58	Mieux sécuriser les passages piétons	1	Ils le seront avec des aménagements spécifiques, fort du sondage effectué lors de la concertation en ligne.
59	Mieux sécuriser la traversée entre Bricomarché et Carrefour	1	Voir réponse d'avant.
60	Mieux sécuriser les piétons qui arrivent ou partent du parking de covoiturage	1	Nous allons regarder la manière de mieux sécuriser la traversée piétonne Rue des Chauvets en direction du parking de covoiturage. Concernant l'Impasse Lavoisier, au regard de sa configuration, une signalétique au sol ne peut qu'être matérialisée.

VOLET "MOBILITES DOUCES"

	Intitulé de la proposition	Nombre de propositions	Réponse de la Mairie
61	Mieux sécuriser les vélos et piétons entre les deux giratoires	1	En ceinturant le giratoire de la Porte par des voies vertes, les vélos et piétons seront totalement sécurisés. Concernant le giratoire de Corsuet, un travail devra être mené dans le cadre d'une autre étude dite "Phase 2 du Cœur de Vie" qui aura aussi pour vocation de résoudre les dyscontinuités piétonnes et cycles en face du CTM (Route des Bauges) et Montée de la Guicharde.
62	Mieux signaler les voies cyclables	1	Nous tenterons de le faire en phase finale.
63	Le parking relais de la gare est déjà trop petit	1	A l'heure actuelle, il n'y a malheureusement pas de projet d'agrandissement.
64	Permettre au cycle d'utiliser le trottoir non utilisé sous le tunnel des Chauvets	1	Malheureusement, le trottoir étant calibré juste pour les piétons, il n'est pas possible de le rendre accessible aux vélos, la cohabitation étant impossible à gérer.
65	Plus de passages piétons entre les deux giratoires	1	Il y a aujourd'hui 4 passages piétons bien positionnés entre les deux giratoires. A notre sens, ce nombre est suffisant. La question est de mieux les sécuriser.
66	Positionnement des passages piétons accidentogènes	1	Ces aménagements seront sécurisés par la création de plateaux surélevés. Leur positionnement devra rester attractif pour les piétons afin d'assurer une utilisation optimale.
67	Rendre plus accessible la gare	1	Remarque hors périmètre. Nous nous rapprochons cependant de "Gare et Connexion".
68	Rendre prioritaire les vélos et piétons	1	Au regard du trafic et de la proximité de l'échangeur, il n'est malheureusement pas envisageable de rendre prioritaire les cycles sur tout le périmètre.
69	Sensibiliser les commerçants au développement des modes doux	1	Effectivement, si les collectivités veulent agir en ce sens, il est nécessaire que les commerçants puissent se saisir de cette question et jouer l'effet levier. Nous les solliciterons dans les prochaines phases.
70	Résoudre le point noir connexion PAE des Sources et Rue Saint-Eloi	1	Point noir très dangereux, des travaux de création d'une voie verte Rue Saint-Eloi vont débuter début 2026 afin de résoudre ce point noir.
71	Trop de détours pour les cyclistes aux ronds-points	1	C'est pour cette raison que nous maintenons les bandes cyclables en entrée des giratoires pour que les cyclistes aguerris puissent éviter les voies vertes.
72	Mieux sécuriser l'escalier qui rejoint Carrefour en face de la Pharmacie	1	Remarque pertinente, nous regardons cela.
73	Trop de traversées piétonnes entre les deux ronds-points sur Route des Bauges	1	A notre sens, le nombre de traversées correspond à différents besoins et il est inutile d'en enlever.
NOMBRE TOTAL DE PROPOSITIONS		144	

VOLET "VEGETALISATION"

	Intitulé de la proposition	Nombre de propositions	Réponse de la Mairie
1	Penser la végétalisation selon les usages entre voitures et vélos / sécurité des sorties	18	Remarque pertinente. Nous serons vigilants au moment de selectionner les plantes lors des travaux.
2	Demander aux commerçants de végétaliser leurs parcelles	10	Remarque pertinente. Nous allons étudier cela, en lien avec les commerçants qui décideront, au final, s'ils veulent végétaliser leurs parcelles et parkings.
3	Plus de végétalisation (exemples : entre les deux giratoires) avec des arbres à haute tige et des essences qui résistent à la sécheresse	10	Remarque pertinente. Nous allons regarder la manière de mieux végétaliser le domaine public.
4	Entretien actuel et futur de cette végétalisation	3	Le service des Espaces Verts s'adaptent en méthodes afin d'entretenir ces nouveaux espaces (exemples : utilisation des vivaces pour gagner du temps humain sur d'autres tâches (élagage...)). De plus, l'objectif ici est de planter des arbres ou arbustes nécessitant moins d'entretien.
5	Ombrager les voies vertes et arrêts de bus	1	Remarque pertinente. Nous allons regarder ce qu'il est possible de faire.
NOMBRE TOTAL DE PROPOSITIONS		42	



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 27

Date de convocation du Conseil municipal : 7 novembre 2025

Présents : Mmes & MM, Chantal ARNAUD (arrivée à 19h30), Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Eric BERLENGUER, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Chrystel GILLI-TROQUIER, Laurence JALABERT, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Antoinetta VIRET

Excusés avec pouvoir :

Mme & MM Gino CICCARONE, Florian CHOULET, Magali DELOCHE, Patrick FRIZON, Matthias REUSS, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY donnent respectivement pouvoir à Colette PIGNIER, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian MAITRE, Patrick POURCHASSE, Lionel DARBON, Eric REY et Estelle MAZZOLENI.

Excusé(s) : /

Absentes : /

Secrétaire de séance : M. Lionel DARBON

Délibération 2025-102 : Validation de l'extension du périmètre de la Zone Agricole Protégée

La commune de Grésy-sur-Aix, en association avec la communauté d'agglomération de Grand Lac et les services de l'état, a engagé une procédure d'extension de sa zone agricole protégée (ZAP).

Pour mémoire, la ZAP est issue de l'article 108 de la Loi d'Orientation Agricole n°99-574 du 9 juillet 1999, qui offre la possibilité de protéger durablement des zones à vocation agricole dont la préservation présente un intérêt général en raison, soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique, soit de leur qualité agronomique.

La ZAP est créée par arrêté préfectoral et constitue une servitude d'utilité publique, elle devra être annexée au document d'urbanisme.

La commune de Grésy-sur-Aix présente déjà une zone agricole protégée, suite à la délibération du 17 juin 2005 et à l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2006, portant sur une surface de 477 ha. La réflexion a donc essentiellement porté sur les secteurs pouvant être ajoutés à la zone agricole protégée, principalement en raison de l'évolution de la politique de logement à long terme, qui a préféré densifier les secteurs déjà urbanisés, et rendre à l'agriculture des secteurs pourtant fléchés en 2006 comme réserves d'urbanisation future.

L'ensemble de ces secteurs représente une surface totale d'une cinquantaine d'hectares, portant la surface totale de ZAP sur Grésy-sur-Aix à près de 527 ha soit 41% de la surface communale.

C'est ainsi près de la moitié de la surface de la commune qui sera classée en zone agricole protégée.

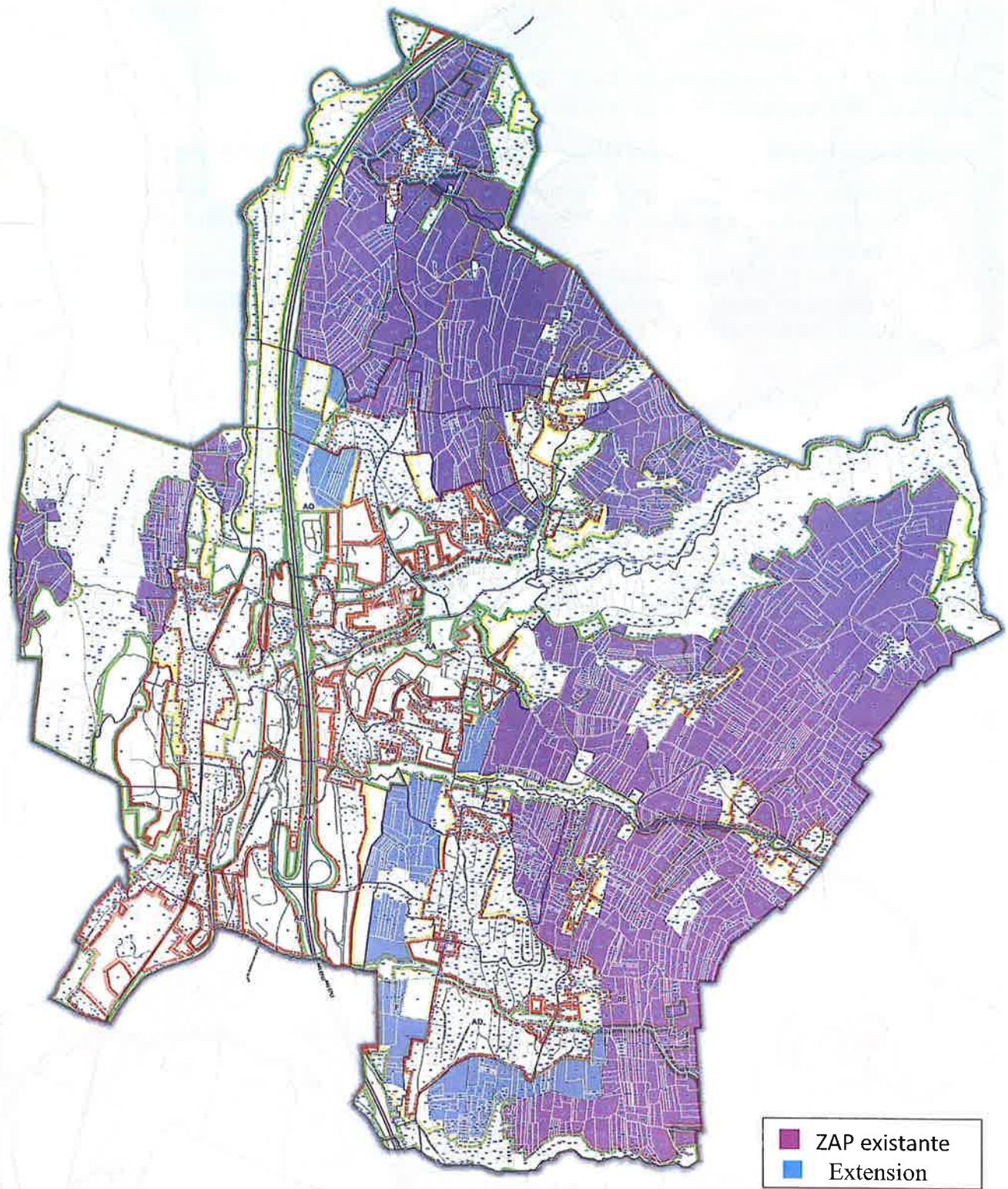
La procédure engagée par la délibération de février 2024 a abouti à une enquête publique accompagnée des avis émis par les organismes sollicités.

M. le Commissaire Enquêteur a conclu à un avis favorable, considérant que :

- Le déroulement de l'enquête publique a été conforme aux modalités définies dans l'arrêté préfectoral DDT/SPADR 2024-1093 en date du 1 octobre 2024 de Monsieur le Préfet de la Savoie concernant l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la création de 12 zones agricoles protégées ;
- L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions d'organisation, d'accessibilité et d'accueil du public, sans aucun incident constaté ;
- La temporalité de l'enquête publique et les moyens déployés par l'autorité organisatrice de l'enquête en termes d'information et de communication, autant en amont par les communes concernées que pendant l'enquête, ont semblés suffisants pour permettre au public de prendre connaissance du contenu des dossiers soumis à l'enquête et de s'exprimer s'il le souhaitait ;
- Ce projet d'extension de la ZAP s'inscrit dans une démarche collective à l'échelle de l'Agglomération Grand Lac dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial visant à contenir la consommation de foncier agricole, et à préserver et maintenir l'agriculture locale en facilitant l'installation et la diversification des productions.
- Les caractéristiques du projet d'extension de ZAP s'inscrivent dans la continuité du périmètre déjà existant, et sont cohérentes avec les motivations détaillées exprimées par la commune pour chacun des secteurs.
- **Les réponses de la commune à nos sensibilisations et demandes formulées** concernant à la fois les observations du public et les avis des Personnes Publiques Associées ou consultées qui semblent appropriées et que nous partageons

Le commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique, a demandé l'intégration des parcelles AC-31-33-67-70 ; F-206 à 211 ; F 340. Cependant, considérant que l'intégration de ces dites parcelles n'a pas été soumise à l'avis du public lors de l'enquête publique du 21 octobre 2024 au 8 novembre 2024 et qu'il n'est pas pertinent en ce sens, d'étendre la ZAP, la préfecture déconseille l'intégration de ces parcelles.

Le périmètre final évoluera donc par l'ajout des extensions (bleues) à la zone existante (violette) :



Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R.112-1-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les avis des organismes consultés par Monsieur le Préfet ;

Vu la décision du 22 juillet 2024 du tribunal administratif de Grenoble, désignant M. Ange SARTORI en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2024 portant ouverture d'enquête publique du 21 octobre 2024 au 8 novembre 2024 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur (CE) en date du 19 décembre 2024, qui donne un avis favorable au projet de ZAP mis à l'enquête publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **Donner son accord à la création d'une zone agricole protégée selon un périmètre conforme au périmètre initial soumis à l'enquête publique corrigé par la suppression des parcelles sus-citées,**
- **Solliciter M. le Préfet pour créer cette zone agricole protégée par arrêté préfectoral**
- **S'engager à annexer l'arrêté préfectoral de création au PLU intercommunal, en sa qualité de servitude d'utilité publique.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,
Lionel DARBON

(Handwritten blue signature of Florian Maitre and Lionel Darbon)



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 27

Date de convocation du Conseil municipal : 7 novembre 2025

Présents : Mmes & MM, Chantal ARNAUD (arrivée à 19h30), Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Eric BERLENGUER, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Chrystel GILLI-TROQUIER, Laurence JALABERT, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Antoinetta VIRET

Excusés avec pouvoir :

Mme & MM Gino CICCARONE, Florian CHOULET, Magali DELOCHE, Patrick FRIZON, Matthias REUSS, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY donnent respectivement pouvoir à Colette PIGNIER, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian MAITRE, Patrick POURCHASSE, Lionel DARBON, Eric REY et Estelle MAZZOLENI.

Excusé(s) : /

Absentes : /

Secrétaire de séance : M. Lionel DARBON

Délibération 2025-103 : Acquisition foncière – secteur des Fauvettes – Consort RINALDI J. Pierre

Grand Lac et la commune ont engagés des travaux importants de réfection de réseaux et de rénovation de la voie dénommée impasse des Fauvettes.

Dans ce cadre, un alignement général de la voie a été lancé par le cabinet de géomètre VINCENT & DEVUN afin d'une part de permettre une circulation facilitée et d'autre part de régulariser des emprises publiques anciennes.

Etant donné le montant important des travaux supportés par la collectivité, il a été proposé aux différents propriétaires riverains de céder les terrains à l'euro symbolique.

Etant donné le prix proposé, il n'est pas besoin de saisir les domaines.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles F-2023 et 2027, propriétés de M. RINALDI Jean Pierre, pour le prix d'un euro.

La contenance de cette unité foncière est de 46 m².

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1311-10 et L. 2241-1,
Vu le code civil,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir cette parcelle pour l'aménagement de l'impasse des Fauvettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide de :

- autoriser l'acquisition des parcelles F-2023 et 2027 auprès de M. Jean Pierre RINALDI pour une surface de 46 m²
- fixer comme prix d'acquisition, payable à la signature de l'acte authentique, la somme de 1 € (un euros)
- donner tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant, à l'effet de signer au nom de la Commune tous les actes liés à cette vente.
- missionner la Société d'Aménagement de la Savoie afin de réaliser l'acquisition sous forme d'acte administratif.

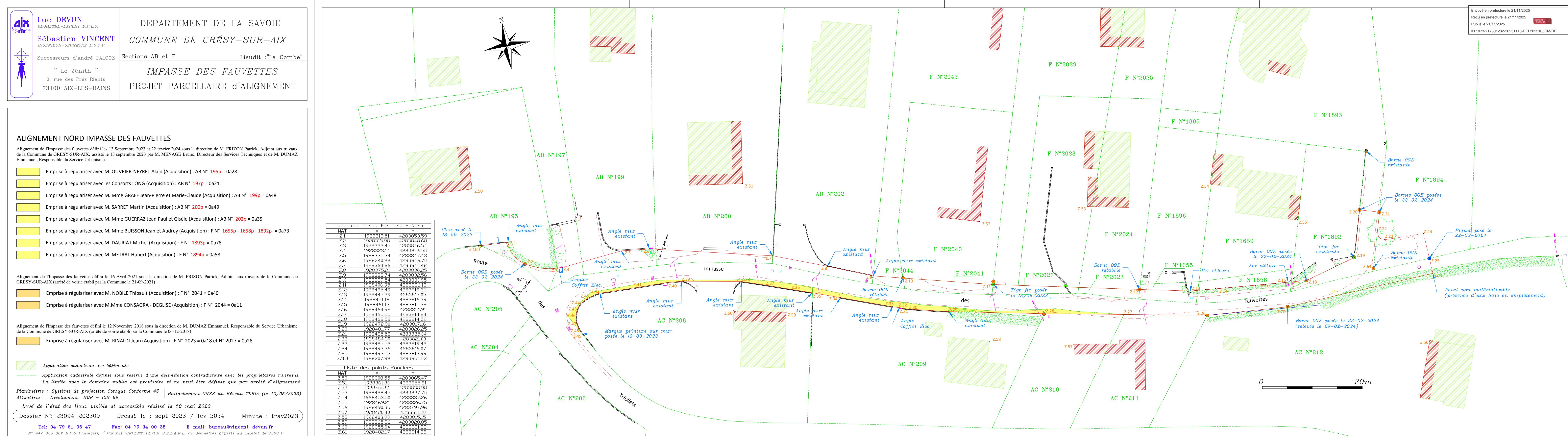
Fait à Grésy-sur-Aix, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,
Lionel DARBON

[Handwritten signatures of Florian Maitre and Lionel Darbon are present above the text, with a large blue ink mark over the signature of Lionel Darbon.]





CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 27

Date de convocation du Conseil municipal : 7 novembre 2025

Présents : Mmes & MM, Chantal ARNAUD (arrivée à 19h30), Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Eric BERLENGUER, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Chrystel GILLI-TROQUIER, Laurence JALABERT, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Antoinetta VIRET

Excusés avec pouvoir :

Mme & MM Gino CICCARONE, Florian CHOULET, Magali DELOCHE, Patrick FRIZON, Matthias REUSS, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY donnent respectivement pouvoir à Colette PIGNIER, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian MAITRE, Patrick POURCHASSE, Lionel DARBON, Eric REY et Estelle MAZZOLENI.

Excusé(s) : /

Absentes : /

Secrétaire de séance : M. Lionel DARBON

Délibération 2025-104 : Acquisition foncière – secteur des fauvettes – Consorts CONSAGRA Anthony et DEGLISE Noella

Grand Lac et la Commune ont engagés des travaux importants de réfection de réseaux et de rénovation de la voie dénommée impasse des Fauvettes.

Dans ce cadre, un alignement général de la voie a été lancé par le cabinet de géomètre VINCENT & DEVUN afin d'une part de permettre une circulation facilitée et d'autre part de régulariser des emprises publiques anciennes.

Etant donné le montant important des travaux supportés par la collectivité, il a été proposé aux différents propriétaires riverains de céder les terrains à l'euro symbolique.

Etant donné le prix proposé, il n'est pas besoin de saisir les domaines.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle F-2044, propriété de M. CONSAGRA Anthony et Mme DEGLISE Noella, pour le prix d'un euro.

La contenance de cette unité foncière est de 11 m².

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1311-10 et L. 2241-1,
Vu le code civil,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir cette parcelle pour l'aménagement de l'impasse des Fauvettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide de :

- autoriser l'acquisition de la parcelle F-2044, propriété de M. CONSAGRA Anthony et Mme DEGLISE Noella pour une surface de 11 m²
- fixer comme prix d'acquisition, payable à la signature de l'acte authentique, la somme de 1 € (un euros)
- donner tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant, à l'effet de signer au nom de la Commune tous les actes liés à cette vente.
- missionner la Société d'Aménagement de la Savoie afin de réaliser l'acquisition sous forme d'acte administratif.

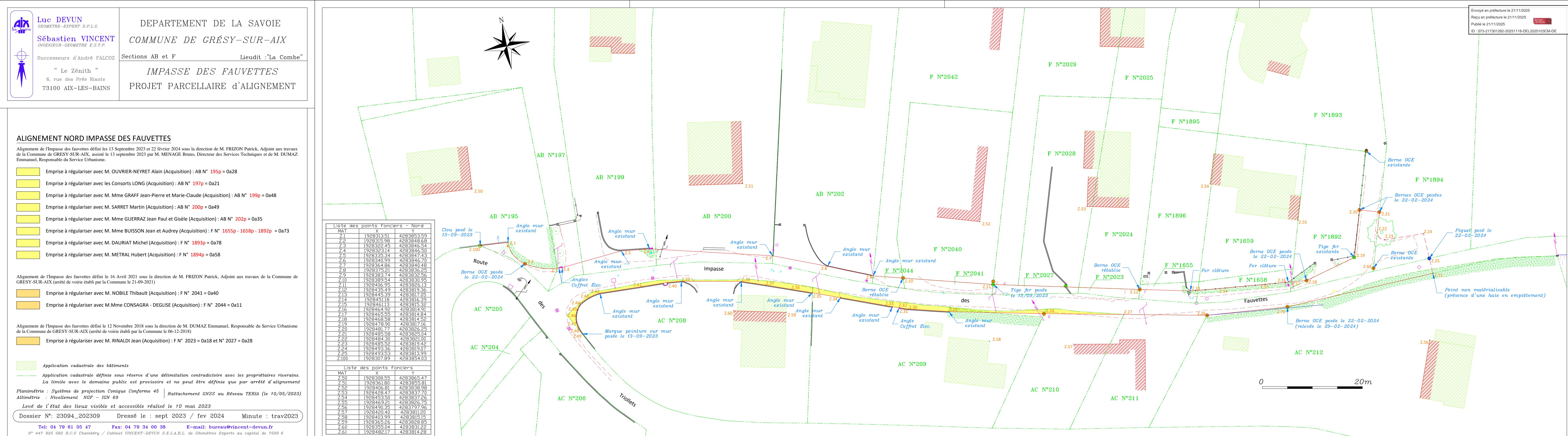
Fait à Grésy-sur-Aix, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,
Lionel DARIRON







CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 27

Date de convocation du Conseil municipal : 7 novembre 2025

Présents : Mmes & MM, Chantal ARNAUD (arrivée à 19h30), Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Eric BERLENGUER, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Chrystel GILLI-TROQUIER, Laurence JALABERT, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Antoinetta VIRET

Excusés avec pouvoir :

Mme & MM Gino CICCARONE, Florian CHOULET, Magali DELOCHE, Patrick FRIZON, Matthias REUSS, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY donnent respectivement pouvoir à Colette PIGNIER, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian MAITRE, Patrick POURCHASSE, Lionel DARBON, Eric REY et Estelle MAZZOLENI.

Excusé(s) : /

Absentes : /

Secrétaire de séance : M. Lionel DARBON

Délibération 2025-105 : Acquisition foncière – secteur des fauvettes – Consort NOBILÉ Thibault

Grand Lac et la commune ont engagés des travaux importants de réfection de réseaux et de rénovation de la voie dénommée impasse des Fauvettes.

Dans ce cadre, un alignement général de la voie a été lancé par le cabinet de géomètre VINCENT & DEVUN afin d'une part de permettre une circulation facilitée et d'autre part de régulariser des emprises publiques anciennes.

Etant donné le montant important des travaux supportés par la collectivité, il a été proposé aux différents propriétaires riverains de céder les terrains à l'euro symbolique.

Etant donné le prix proposé, il n'est pas besoin de saisir les domaines.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle F-2041, propriété de M. NOBILE Thibault, pour le prix d'un euro.

La contenance de cette unité foncière est de 40 m².

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1311-10 et L. 2241-1,
Vu le code civil,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir cette parcelle pour l'aménagement de l'impasse des Fauvettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- autoriser l'acquisition de la parcelle F-2041, propriété de M. NOBILE Thibault pour une surface de 40 m²,
- fixer comme prix d'acquisition, payable à la signature de l'acte authentique, la somme de 1 € (un euros) ,
- donner tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant, à l'effet de signer au nom de la Commune tous les actes liés à cette vente,
- missionner la Société d'Aménagement de la Savoie afin de réaliser l'acquisition sous forme d'acte administratif.

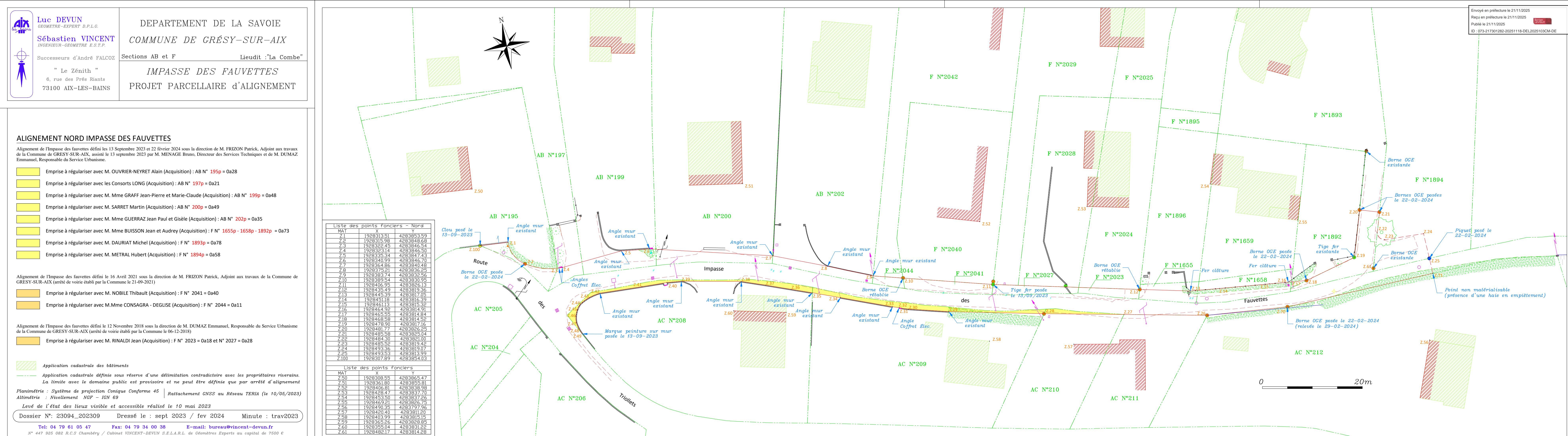
Fait à Grésy-sur-Aix, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,
Lionel DARBOU







CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 27

Date de convocation du Conseil municipal : 7 novembre 2025

Présents : Mmes & MM, Chantal ARNAUD (arrivée à 19h30), Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Eric BERLENGUER, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Lionel DARBOU, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Chrystel GILLI-TROQUIER, Laurence JALABERT, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Antoinetta VIRET

Excusés avec pouvoir :

Mme & MM Gino CICCARONE, Florian CHOULET, Magali DELOCHE, Patrick FRIZON, Matthias REUSS, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY donnent respectivement pouvoir à Colette PIGNIER, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian MAITRE, Patrick POURCHASSE, Lionel DARBOU, Eric REY et Estelle MAZZOLENI.

Excusé(s) : /

Absentes : /

Secrétaire de séance : M. Lionel DARBOU

Délibération 2025-106 : Acquisition foncière – secteur des Ganets – Consort COUTAZ J. Louis

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la collecte des déchets en lien avec Grand Lac, il est prévu l'installation de containers semi-enterrés. au hameau des Ganets.

M. Jean-Louis COUTAZ, propriétaire indivis d'une parcelle à la sortie ouest des Ganets, a proposé du terrain pour l'installation de ces containers semi-enterrés, afin qu'ils ne soient pas au cœur du hameau. Cette proposition a reçu l'aval de la commission urbanisme.

Un géomètre est intervenu et la parcelle a été divisée et numérotée par documents d'arpentage en date du 30 mai 2023.

Une délibération en ce sens est intervenue le 12 avril 2024, fixant l'acquisition à un euro symbolique. Cependant, M. Jean-Louis COUTAZ a précisé par la suite que le prix s'entendait à un euro par m². Le prix est donc de 95 €.

Etant donné le faible montant, l'avis des domaines n'est pas nécessaire.

La parcelle à acquérir est cadastrée D-2712 pour une surface de 95 m², classée en zone A (Agricole) du plan local d'urbanisme intercommunal.

Il est en conséquence proposé aux élus d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée D-2712, pour une surface de 95 m² auprès de M. COUTAZ Jean-Louis et ses consorts indivisaires, à un prix de 95 € (Quatre-vingt-quinze euros).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1311-10 et L. 2241-1,
Vu le code civil,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir cette parcelle pour le déploiement des CSE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

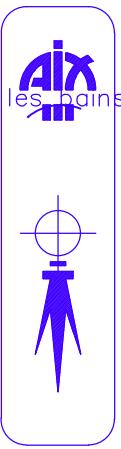
- abroger la délibération n°2024-28 du 12 avril 2024,
- autoriser l'acquisition de la parcelle D-2712 auprès de M. Jean Louis COUTAZ et de Mme ROUTIN épouse COUTAZ Marie-Hélène et Mme Perrine COUTAZ, pour une surface de 95 m²,
- fixer comme prix d'acquisition, payable à la signature de l'acte authentique, la somme de 95 € (quatre-vingt-quinze euros),
- donner tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant, à l'effet de signer au nom de la Commune tous les actes liés à cette vente,
- missionner la Société d'Aménagement de la Savoie afin de réaliser l'acquisition sous forme d'acte administratif.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Florian MAITRE

Le secrétaire de séance,
Lionel DARBON





Luc DEVUN
GÉOMÉTRE-EXPERT D.P.L.G.

Sébastien VINCENT
INGÉNIEUR-GÉOMÉTRE E.S.T.P.

Successseurs d'André FALCOZ
" Le Zénith " 6, rue des Prés Riants
73100 AIX-LES-BAINS

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE GRESY SUR AIX

Section D

Lieudit "Les Granges"

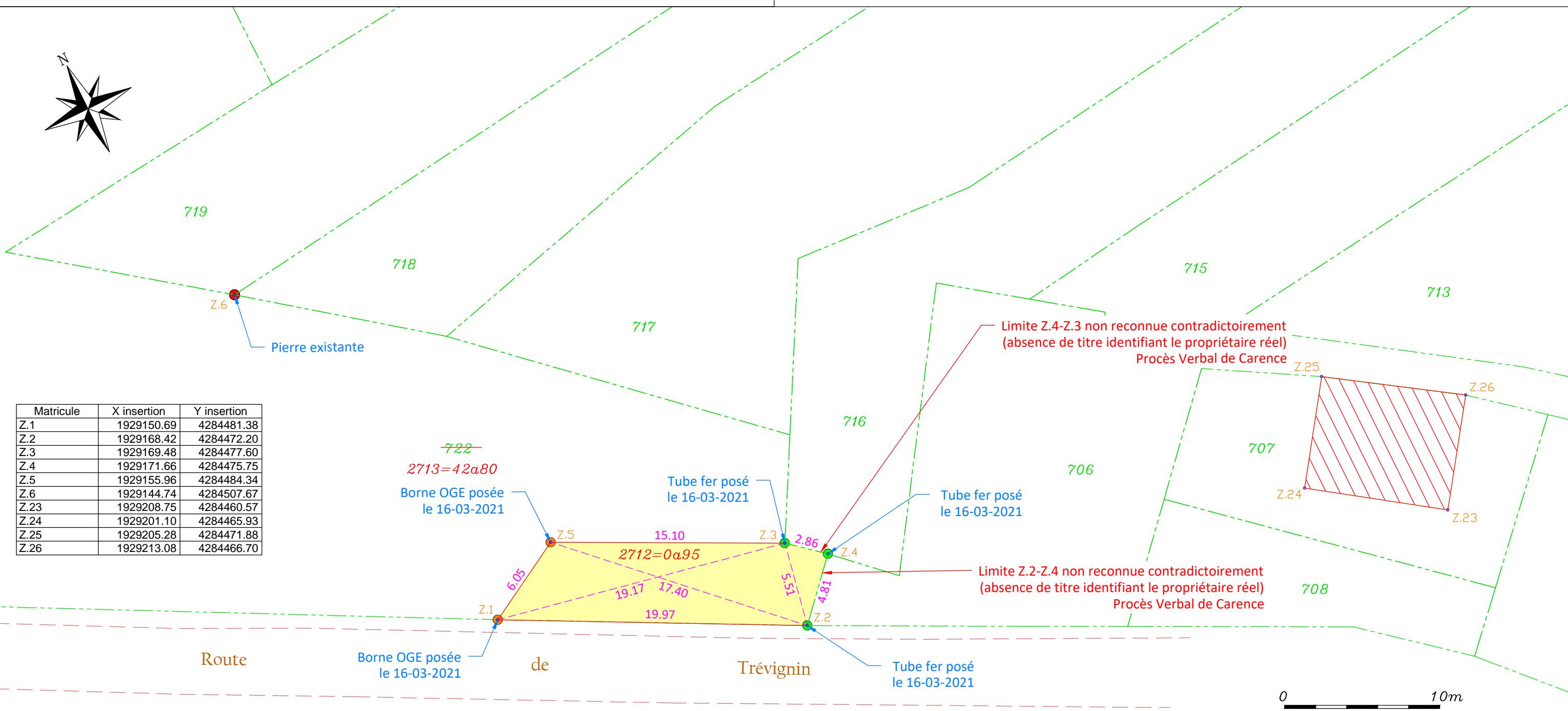
PROPRIÉTÉ DES Consorts COUTAZ
PLAN DE DIVISION

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 073-217301282-20251118-DEL2025106CM-DE



Partie cédée par les Consorts COUTAZ à la Commune de Grésy-sur-Aix : N°2712=0a95

Document d'Arpentage N° 2359 V



Levé de l'état des lieux visible et accessible réalisé le 09-02-2021

Dossier N°:21065_DA

Dressé le:30 Mai 2023

Minute:Trav2021

Tel: 04 79 61 05 47

Fax: 04 79 34 00 38

E-mail: bureau@vincent-devun.fr

N° 447 925 082 R.C.S Chambéry / Cabinet VINCENT-DEVUN S.E.L.A.R.L. de Géomètres Experts au capital de 7500 €

ECHELLE 1/250

Application cadastrale définie sous réserve d'une délimitation contradictoire avec les propriétaires riverains.
La limite avec le domaine public est provisoire et ne peut être définie que par arrêté d'alignement
Planimétrie : Système de projection Conique Conforme 45 | Rattachement GNSS au Réseau TERIA (le 09/02/2021)
Altimétrie : Nivellement NGF - IGN 69



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 24

Date de convocation du Conseil municipal : 7 novembre 2025

Présents : Mmes & MM, Chantal ARNAUD (arrivée à 19h30), Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Eric BERLENGUER, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Chrystel GILLI-TROQUIER, Laurence JALABERT, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Antoinetta VIRET

Excusés avec pouvoir :

Mme & MM Gino CICCARONE, Florian CHOULET, Magali DELOCHE, Patrick FRIZON, Matthias REUSS, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY donnent respectivement pouvoir à Colette PIGNIER, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian MAITRE, Patrick POURCHASSE, Lionel DARBON, Eric REY et Estelle MAZZOLENI.

Excusé(s) : /

Absentes : /

Secrétaire de séance : M. Lionel DARBON

Délibération 2025-107 : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Association des Commerçants et Artisans de Grésy-sur-Aix

Dans le cadre de sa politique d'animation et de promotion de la vie associative, en complément des subventions annuelles attribuées aux associations communales, la Municipalité prévoit l'attribution de subventions exceptionnelles pour les projets ponctuels et motivés.

A ce titre, elle souhaite soutenir l'initiative de l'association des commerçants et artisans de Grésy-sur-Aix de proposer une nouvelle animation locale : un marché de noël dans le quartier de la Sarraz.

L'association, qui s'est formée en 2023, tente de dynamiser la commune en proposant des évènements gratuits, conviviaux et accessibles à tous permettant de créer du lien et de faire découvrir les savoir-faire locaux. Le marché de Noël qui se tiendra le samedi 13 décembre 2025, à L'Esquisse et sur le parvis Simone Veil, sera une occasion de créer un moment chaleureux de rencontre entre habitants et de profiter des fêtes de fin d'année pour mettre en valeur le savoir-faire local.

Au programme de cette journée sont prévus : des stands de commerçants, artisans et créateurs locaux, idées cadeaux et produits du terroir. A cela s'ajoute des propositions pour en faire un véritable moment festif pour petits et grands et favoriser les rencontres : des animations culturelles, des lectures à la médiathèque, des jeux en bois, un escape game, des tours de calèche et la présence d'un chanteur puis d'un DJ.

L'association propose des évènements gratuits, tournés vers les habitants de Grésy-sur-Aix et des communes environnantes, permettant de découvrir le savoir-faire local et c'est pour cette raison que la Commune souhaite soutenir exceptionnellement cette manifestation festive.

En l'absence de subvention accordée à la création de l'association, cette aide exceptionnelle est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme TREMBLAY et MM. CHOULET et DARBON ne prennent pas part au vote.

Vu les articles L1111-2 et 1111-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention de « l'Association des Commerçants et Artisans » jointe à la présente,

Considérant l'intérêt du soutien présenté pour la vie locale et culturelle et à l'expression de sa diversité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'« Association des Commerçants et Artisans de Grésy-sur-Aix » pour l'organisation de leur marché de noël d'un montant total de 600 €.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,
Lionel DARBON



Marché de Noël ACA 2025

Budget Prévisionnel des Dépenses

Prestataires

Objet	Prix Horaire TTC (€)	Quantité (Heure)	Prix Total TTC (€)
DJ (Journée)	1 300,00 €	FORFAIT	1 300,00 €
Calèche (5hoo)	100,00 €	5	500,00 €
Photographe (Journée)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Escape'Game (Journée)	200,00 €	FORFAIT	200,00 €
Jeux en Bois (Journée)	GRATUIT (Prêt)	GRATUIT	GRATUIT (Prêt)
Maquilleuse (3hoo)	100,00 €	3	300,00 €
Musicien & Chanteur (2hoo)	250,00 €	2	500,00 €
TOTAL Dépenses Prestataires :			2 800,00 €

Matériel

Objet	Prix Unitaire TTC (€)	Quantité	Prix Total TTC (€)
Location Pyramides chauffantes	33,00 €	9	297,00 €
Location Bouteilles de gaz pour pyramides chauffantes	46,80 €	18	842,40 €
Ecocup	0,42 €	1500	630,00 €
Gilets Softshells	18,45 €	40	738,00 €
TOTAL Dépenses Matériel :			2 507,40 €

Communication

Objet	Prix Unitaire TTC (€)	Quantité	Prix Total TTC (€)
Affiches A3	0,38 €	100	38,00 €
Dépliants 3 plis roulés	0,147 €	1000	147,00 €
Banderole 3,00 x 1,00 m	84,59 €	4	338,36 €
Banderole 4,00 x 1,00 m	152,29 €	1	152,29 €
TOTAL Dépenses Communication :			675,65 €

TOTAUX

TOTAL Dépenses :	5 983,05 €
-------------------------	-------------------



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

EXCEPTIONNELLE

Préambule

Ce dossier doit être rempli par toutes les associations sollicitant une subvention exceptionnelle auprès de la commune de Grésy-sur-Aix. Il concerne le financement par la commune d'actions de nature exceptionnelle et ponctuelle de l'association.

Ce dossier comprend 3 volets :

- **Volet 1 : La subvention exceptionnelle.**

Cette subvention est une aide financière de la commune à la réalisation d'une opération qui est projetée dans l'année et dont l'objet et le financement sont clairement identifiables. C'est donc une aide à un projet ponctuel en dehors de l'activité courante du bénéficiaire. Hors du vote du budget communal, elle est attribuée sur décision du Conseil Municipal en cours d'année. Le montant est variable selon le projet du bénéficiaire.

- **Volet 2 : Contrat d'engagement républicain**

Le contrat d'engagement Républicain comprend sept engagements qui doivent être diffusés à tous les membres de l'association et ensuite respectés. Depuis le 2 janvier 2022, date d'entrée en vigueur du décret n°2021-1947, la souscription du CER et le respect des principes qu'il contient constituent une condition à l'octroi et au maintien de toute subvention publique.

- **Volet 3 : Attestation sur l'honneur.**

Ce volet doit obligatoirement être rempli pour toutes demandes.

ATTENTION : pour recevoir une subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET et d'un numéro de récépissé en Préfecture. Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant en faire la demande à la Direction Régionale de l'INSEE.

> Retrait & dépôt des dossiers.

RETRAIT	
Type de subvention	Timing
Subvention exceptionnelle	Deux mois avant un Conseil municipal

DÉPÔT	
Type de subvention	Timing
Subvention exceptionnelle	Un mois avant un Conseil municipal afin de laisser le temps à la commission de se réunir

> Communication.

L'association doit faire mention du soutien de la commune de Grésy-sur-Aix par tous les moyens dont elle dispose (presse, supports de communication...) en apposant le logo de la commune sur les supports de communication et en tagguant la commune sur Facebook. Le logo de la commune ainsi que les liens du site et du Facebook seront communiqués dès validation de la subvention.

VOLET 2 : LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

2.1 Présentation de votre association

Nom : **ACA DE GRESY** de l'association :

Logo/sigle :

Adresse : **83 chaîne du matin** de son siège : **73100 GREY SUR AIX**

Code postal : Commune :

Téléphone : **06.61.06.86.17**

Courriel : **acaogrezy@gmail.com**

Adresse site internet :

Nom page facebook : **ACA de gresy**

Numéro SIRET : Numéro de récépissé en Préfecture :
W732011386

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet) :

2.2 Description de l'événement

Présentation du projet (nature, lieu, date, public concerné, intérêt local ... Vous pouvez joindre également une plaquette de présentation de l'événement) :

Marché de Noël à l'équisse

Remarques diverses : veuillez indiquer toutes informations complémentaires qui vous semblerait pertinente à renseigner :

**IMPORTANT : Pour terminer votre demande de subvention exceptionnelle, merci de nous fournir
le budget prévisionnel de l'évènement.**

VOLET 3 : CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Depuis le 2 janvier 2022, date d'entrée en vigueur du décret n°2021-1947, la souscription du CER et le respect des principes qu'il contient constituent une condition à l'octroi et au maintien de toute subvention publique.

L'association qui a souscrit le contrat d'engagement républicain en informe ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux, une mise en ligne sur son site internet, si elle en dispose ou l'annexe à son dossier d'inscription.

Aux termes du contrat d'engagement républicain, il s'agit de s'engager à respecter les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Le contrat d'engagement républicain comprend sept engagements :

- *Respect des lois de la République* ;
- *Liberté de conscience* ;
- *Liberté des membres de l'association* ;
- *Égalité et non-discrimination* ;
- *Fraternité et prévention de la violence* ;
- *Respect de la dignité de la personne humaine* ;
- *Respect des symboles de la République [1]*.

Des dispositions spécifiques concernent les associations sportives, pour lesquelles le contrat d'engagement républicain intègre d'autres engagements.

Le Décret comprenant le contrat d'engagement Républicain (CER) se trouve en ANNEXE (et en téléchargement sur le site internet). Vous pouvez le garder et donc vous n'avez ni besoin de l'imprimer et nous le rendre.

La signature du CER se fait au volet suivant, dans l'attestation sur l'honneur.

VOLET 4 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Ce volet doit obligatoirement être rempli pour toutes les demandes.

Je soussigné(e)

représentant légal de l'association,

Alexandria Vattas

ACA DE GRESY

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile
- avoir pris connaissance du règlement d'utilisation des salles et s'engage à le respecter,
- exactes et sincères les informations fournies dans le dossier,
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que le montant de la subvention, s'il est accordé, devra être versé au compte bancaire ou postal de l'association sous les références suivantes :

Fait le *Gresy Sur Aix*
à *ea.16.25*

Signature

Julie

MEMO : LISTE DES PIECES A FOURNIR DANS VOTRE DOSSIER

Subvention exceptionnelle.

- Le dossier de demande dument complété,
- Une plaquette de présentation du projet si existant,
- Le budget prévisionnel de l'événement,
- Un RIB à jour